

Monsieur le Ministre,

Madame la représentante de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice,

Mesdames et Messieurs les hautes autorités judiciaires et civiles,

Monsieur le Président, cher Ion,

Chers collègues,

C'est pour moi un grand honneur que d'ouvrir notre assemblée générale annuelle en vous accueillant à cette conférence de haut niveau sur le rôle du greffier et du Rechtspfleger dans le partenariat pour renforcer l'Etat de droit et l'indépendance de la justice en Europe au service du citoyen.

Je tiens à remercier la Confédération syndicale nationale Meridian, son président Ion Popescu, son secrétaire général Dumitru Fornea et toute leur équipe pour avoir organisé cette rencontre autour d'un thème particulièrement important pour nos professions bien sûr, mais aussi pour tous nos concitoyens.

Si nous avons choisi ce thème, ce n'est pas un hasard. L'actualité politique en Europe illustre à quel point nous avons besoin de systèmes judiciaires en lesquels les citoyens puissent avoir confiance si nous voulons garantir l'Etat de droit et, par-delà lui, la démocratie. Et les professions que nous représentons, les greffiers, les Rechtspfleger et leurs homologues européens, sont au cœur des systèmes judiciaires.

Bien entendu, nos systèmes judiciaires ont leurs différences. Pourtant, tous sont dotés d'une profession dont la mission principale est d'authentifier les actes dressés au cours du procès. Cela signifie qu'ils attestent, par leur signature, que toutes les mentions qui figurent sur l'acte rendent compte fidèlement de la réalité ; que toutes les diligences, déclarations et décisions qui y sont rapportées ont bien été prises ou effectuées. Sans leur signature, l'acte est nul.

Les greffiers interviennent à plusieurs étapes clef du procès. Dès l'origine, ils sont en contact avec les parties, les informant sur la procédure, recueillant leurs demandes. Ils sont un véritable trait d'union entre les parties et le juge. Les greffiers participent également à la mise en état des affaires. En lien avec le juge, ils se rapprochent des acteurs du procès pour obtenir les éléments nécessaires au jugement. A l'audience, ils retranscrivent les débats et la décision prononcée. Ils veillent au respect de la procédure et authentifient la décision qu'ils notifient ensuite aux parties. Enfin, ils ont un rôle fondamental à jouer dans l'exécution des décisions car, s'ils n'ont pas l'initiative de cette exécution, ce sont eux qui, matériellement, la mettent en œuvre.

Véritable interface entre la justice et les citoyens, ils jouent un rôle central dans la préservation de l'Etat de droit.

Jhering disait : « la forme est la sœur jumelle de la liberté ». Et bien les greffiers, garants de la forme, sont également garants de la liberté.

Au-delà des greffiers, il existe une autre catégorie de fonctionnaires judiciaires de haut rang qui ne sont pas des juges mais qui prennent des décisions indépendantes dans les domaines qui leur ont été confiés par la loi. Ce sont les Rechtspfleger, les Letrados de la Administracion de Justicia, les Juges assistants et leurs homologues européens.

Ces professions ne sont pas nouvelles ; elles sont apparues il y a plus d'un siècle. Elles ont rencontré un tel succès qu'aujourd'hui, elles sont présentes dans 16 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Leur champ de compétence est très varié et recouvre la matière gracieuse, l'exécution des décisions civiles et pénales, les injonctions de payer, le droit de la famille ou encore les registres. Dans ces domaines, la présence d'un fonctionnaire judiciaire spécialisé, doté d'une formation pointue, qui rend des décisions de façon indépendante constitue un grand avantage.

Le Rechtspfleger, comme le greffier, est en dialogue constant avec le citoyen. Grâce à cette proximité, la circulation des informations est facilitée et la position du citoyen renforcée. Le Rechtspfleger est le trait d'union primaire et immédiat avec le droit, d'autant plus qu'il intervient dans des domaines où la représentation par avocat n'est pas obligatoire. Ainsi, l'accès à la justice est plus rapide, plus simple et moins onéreux, ce qui revêt une importance particulière en matière gracieuse. Le Rechtspfleger répond donc aux attentes des citoyens sur le plan du droit et de la politique sociale, à tel point qu'il est devenu incontournable et assure près de 80 % des affaires civiles en Autriche par exemple.

Mais contrairement au greffier, le Rechtspfleger n'assiste pas le juge. Il prend des décisions au fond ou sur la procédure en toute indépendance, décisions qui sont susceptibles de recours devant les juridictions supérieures.

Pour autant, il serait réducteur de considérer le Rechtspfleger comme un juge à moindre coût. Aujourd'hui, il a acquis une réelle légitimité. En effet, le Rechtspfleger est complémentaire du juge dans des domaines très spécialisés dans laquelle son intervention n'aurait que peu de valeur ajoutée.

Les pays qui ont introduit le Rechtspfleger ont compris qu'ils avaient tout à gagner à disposer dans leur système judiciaire de décideurs agissant à différents niveaux de responsabilité. Ils ont compris que le Rechtspfleger n'est pas un concurrent du juge ou du procureur mais qu'au contraire il contribue efficacement à la stabilité du système judiciaire.

Le Livre blanc pour un Rechtspfleger pour l'Europe que nous avons publié en 2016 s'appuie sur ces bonnes pratiques pour proposer aux Etats européens qui le souhaiteraient un cadre commun reposant sur quatre piliers : l'indépendance, la capacité à prendre des

décisions dans les dossiers et de gérer les tribunaux, l'information du public et la conduite de la médiation judiciaire préalable obligatoire.

Ces principes respectés, les Etats peuvent choisir de confier au Rechtspfleger pour l'Europe les compétences recensées dans le Livre blanc en fonction des spécificités de leur système judiciaire. Ils amélioreront ainsi grandement la qualité et l'efficacité de leur justice tout en la rapprochant du citoyen.

Nos professions font partie de la grande famille judiciaire. Elles travaillent en partenariat avec les juges et les procureurs pour permettre qu'une justice de qualité soit rendue en toute indépendance et de façon la plus efficace possible dans l'intérêt du citoyen.

Car la justice est un garde-fou essentiel. Nos démocraties, fondées sur les droits de l'Homme et l'Etat de droit, dépendent de cette institution. Si nous voulons les préserver, nous devons nous assurer de la confiance du citoyen car sans confiance, il n'y a plus de respect et lorsque les décisions de justice ne sont plus respectées, l'Etat de droit disparaît, entraînant la démocratie dans sa chute.

Le Rechtspfleger et le greffier font partie intégrante de l'organisation judiciaire et agissent dans la proximité immédiate du citoyen. Les missions qui leur sont confiées sont déterminantes, comme le sont leur spécialisation et leur indépendance. Ces qualités confèrent non seulement une place particulière au sein de la justice mais aussi une place particulière aux côtés des citoyens.

Le citoyen est rassuré lorsqu'il accède rapidement à la justice. Il est satisfait lorsque celle-ci lui permet de faire valoir ses droits. Car c'est bien la justice qui est au service du citoyen et non l'inverse, et le greffier comme le Rechtspfleger permettent de répondre à ces attentes.

Pour gagner la confiance du peuple qu'elle représente, la justice doit également être indépendante, impartiale, de sorte que nul ne puisse douter que la loi ait été appliquée et rien que la loi.

Cette exigence fondamentale s'applique au juge, bien sûr, mais également au Rechtspfleger et, dans une certaine mesure au greffier. Elle s'accompagne de plusieurs éléments. La rémunération, d'abord, qui doit être à la hauteur des responsabilités et mettre l'agent public à l'abri de toute déstabilisation. La formation ensuite car un Rechtspfleger ou un greffier doté d'une formation solide et de compétences professionnelles pointues sera naturellement plus résistant aux tentatives inappropriées d'influencer ses décisions. Conscient des droits fondamentaux et de sa responsabilité, il rendra des décisions de meilleure qualité qui participeront de la confiance du citoyen.

Pour que nos démocraties continuent à grandir, les Etats doivent doter leur justice des moyens humains et financiers nécessaires tout en respectant la séparation des pouvoirs. C'est prouvé : des Rechtspfleger indépendants, des greffiers statutairement protégés, en nombre suffisant, rémunérés et formés convenablement, permettent aux tribunaux de fonctionner de façon optimale, de rendre la justice de façon équitable dans des délais

raisonnables. Une telle justice emporte l'adhésion de tous, gouvernements et citoyens, et ses décisions sont exécutées.

Mais la pratique judiciaire reste encore marquée dans toute l'Europe par une surcharge de travail permanente et des durées de procédure beaucoup trop longues qui produisent des inégalités importantes, des dégâts économiques, et nuisent à la confiance du citoyen. La Convention européenne des droits de l'Homme le rappelle dans son article 6 qui fait du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable un droit fondamental dont la violation est sanctionnée.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le rappelle également dans sa recommandation 86(12) relative aux mesures de nature à prévenir ou à réduire la surcharge de travail des tribunaux. Cet instrument cite dans son exposé des motifs le Rechtspfleger comme une bonne pratique et recense les missions dont le juge pourrait être déchargé à son profit.

Il est évident que dans les contentieux de masse, dans les injonctions de payer ou les registres publics par exemple, le Rechtspfleger a toute sa place. Il peut ainsi, grâce à ces procédures, résoudre un grand nombre de procédures civiles qui n'auront pas à être soumises à un juge.

En raison de sa formation étendue, de sa spécialisation et de son large champ de compétence, le Rechtspfleger est également particulièrement approprié pour mettre en œuvre des réformes structurelles et conduire le changement. Des économies budgétaires importantes peuvent ainsi être obtenues.

Vous l'aurez compris, nos professions sont la clef de voûte de l'Etat de droit, au niveau national bien sûr mais également au niveau européen.

En effet, dans un contexte de hausse constante de la circulation des citoyens, des services et des capitaux dans l'Union européenne, les administrations nationales, régionales et locales, ainsi que les travailleurs et les citoyens en général, sont de plus en plus conscients des droits créés par le droit de l'Union européenne, ils se tournent de plus en plus vers les tribunaux locaux pour que ces droits soient respectés. Et les tribunaux locaux, lorsqu'ils sauvegardent le droit de l'Union européenne, sont des tribunaux européens.

La libre circulation est la base même de l'Union européenne, qui ne tient pas grâce à une force de police européenne, non pas grâce à une armée européenne mais grâce à la primauté du droit. Et la libre circulation des personnes, tout comme les autres formes de libre circulation, est un facteur clé de la croissance économique ; un moteur clé d'une forme durable de croissance économique, fondée sur un socle européen des droits sociaux.

La Commission européenne évalue d'ailleurs désormais l'efficacité des systèmes de justice nationaux dans la promotion des droits des consommateurs, l'accès à la justice pour les personnes exposées au risque de pauvreté, l'indépendance de la justice ; en appliquant la législation anti-blanchiment de l'UE ; en introduisant de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans leur fonctionnement et en améliorant la gestion de leurs tribunaux.

Des systèmes de justice indépendants et efficaces soutiennent donc la croissance économique et défendent les droits de l'homme. Nous l'avons vu, dans chacun de ces éléments, le Greffier, le Rechtspfleger pour l'Europe, a un rôle crucial à jouer.

Les greffiers et Rechtspfleger sont devenus des spécialistes aux côtés des juges, car de plus en plus de citoyens européens cherchent et trouvent un accès à la justice aux niveaux national et international.

La coopération judiciaire est cruciale non seulement pour le développement de l'Union européenne, mais aussi pour la réalisation du marché unique et pour l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Elle est vitale pour sa survie, en particulier dans le contexte politique actuel, où même la libre circulation des personnes est remise en question; quand même la règle de droit est menacée.

Jamais le lien entre une justice efficace et l'Etat de droit n'a été aussi évident. Et jamais le besoin d'un Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe, dans tous les pays européens, n'a été aussi flagrant.

C'est pourquoi nous soutenons la création d'un espace européen de justice doté de procédures, d'institutions et de professions juridiques communes assurant aux citoyens de tous les pays les mêmes garanties de leurs personnes, de leurs biens et de leurs droits.

Des outils ont été créés, tels que les réseaux judiciaires européens en matière civile et commerciale et en matière pénale, un portail juridique européen, un atlas judiciaire européen en matière civile, le mandat d'arrêt européen, Eurojust et même un procureur européen. Les personnels des tribunaux commencent à être formés au droit européen. Nous ne pouvons que saluer ces avancées.

La coopération judiciaire européenne soutient la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux. Les citoyens devraient pouvoir s'adresser aux tribunaux et aux autorités de n'importe quel pays de l'UE aussi facilement que dans leur propre pays. Une coopération plus étroite entre les autorités des pays de l'UE devrait aider à surmonter la complexité de 28 systèmes judiciaires différents.

Mais afin de fournir une telle coopération judiciaire aux citoyens européens, non seulement les magistrats et les juges doivent être connectés au-delà des frontières. Mais aussi les professionnels de la justice qui prennent des décisions indépendantes en matière gracieuse, qui accueillent les gens et les guident à travers le système, qui certifient la légalité de la procédure, qui gèrent effectivement les tribunaux, devraient également mieux connectés et devraient avoir une identité commune, un cadre commun à travers les frontières.

Les greffiers et Rechtspfleger ont un rôle crucial à jouer pour aider les consommateurs, les entrepreneurs, les travailleurs et les citoyens à mieux connaître le droit de l'UE. Ils ont un rôle crucial à jouer pour soulager les juges, en particulier en matière civile (en d'autres termes, dans une grande partie du fonctionnement actuel du marché unique). Ils ont donc un rôle essentiel à jouer dans la libération du potentiel de ce marché unique pour plus de croissance, pour une croissance durable et équitable.

Lorsque les pays de l'UE veulent rendre leur système judiciaire plus efficace, ils recrutent plus de personnel. Certains créent le Rechtspfleger pour soulager les juges en matière gracieuse par exemple.

Près de la moitié des États membres de l'UE ont déjà opté pour un Rechtspfleger ou un système similaire. Le travail est donc presque à moitié accompli.

Il est grand temps que l'Union européenne prenne le parti de s'inspirer du Rechtspfleger pour l'Europe que nous avons défini dans notre Livre blanc.

Une vision basée sur la réalité: les treize États membres de l'Union européenne - sans parler des pays qui n'en sont pas membres - qui ont déjà pris des mesures pour transformer cette interface de leur système judiciaire en une profession susceptible de jouer un rôle plus important dans l'exercice de fonctions judiciaires et dans la modernisation des systèmes judiciaires pour les rendre plus efficaces et efficaces.

Une vision basée sur le dialogue. Au cours de l'année écoulée, je l'ai présentée à de nombreux ministres de la Justice, au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne. Aujourd'hui, je suis particulièrement fier de vous le présenter, Monsieur le Ministre.

Nous avons construit les fondations d'une réflexion profonde sur l'évolution de nos professions, qui est en fait une profonde réflexion sur la manière d'améliorer l'efficacité des systèmes de justice des États membres de l'UE et de leur coordination transfrontalière.

Nous sommes prêts à coopérer avec les gouvernements nationaux et à leur démontrer comment cette profession stratégique peut réellement être à la pointe d'un mouvement continu de réforme pour un véritable espace de justice. Un mouvement qui consolidera la reprise économique à laquelle nous assistons aujourd'hui, qui contribuera à réconcilier les citoyens avec leur justice et participera pleinement à renforcer la démocratie.

Merci.

Vivienne Whyte